

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES
« S.M.A.B. »

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues, dûment convoqué le six mars 2018 s'est réuni à la Mairie de Presles-en-Brie.

PRÉSENTS :

Mmes Martine DUVAL, Christelle NOURY LEFEVRE, Dominique PORTE,
Mrs Bertrand REMOND, Claude HESSENS, Daniel POIRIER, Jean-Michel BUTTNER, Jean-Michel BESSOL, Jany MINDER, Maurice BLANCHARD Guy USSEGLIO-VIRETTA, Dominique BENOIT, Dominique RODRIGUEZ, Daniel GAUTHERON, Jean-Pierre MARCY, Pierre LAURENT

Assistait également à la réunion : M. Martial ROUSSEAU

POUVOIR : Mme Corinne SAMSON à M. Dominique RODRIGUEZ

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine VOISIN,
Mrs Flavien CARCAUD, Thierry LE BOULENGER, Loïc LE DIEU DE VILLE, Philippe FOURMY, Patrick MARSAULE, Claude SEVESTE, Sébastien HOUDAYER

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Claude HESSENS

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Comité, M. Claude HESSENS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2017

➤ *Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article 107 de la Loi NOTRE a modifié les articles L 2312-1, L 5211-36, L 5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire. Ces nouvelles dispositions

imposent la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires à l'organe délibérant. Ce rapport aborde les points suivants :

- Les résultats de l'exercice 2017
- L'état de la dette 2018
- Le panorama des dépenses et recettes d'exploitation entre 2013 et 2017
- Le budget 2018

Un projet de budget est présenté. Il a été élaboré au vu :

- de l'état de la dette, annuité de 161 719 € jusqu'en 2032
- des résultats de clôture de l'exercice 2017 présentant un excédent d'investissement de 371 K€ et un excédent d'exploitation de 831 K€
- des restes à réaliser nuls
- et des besoins ci-après synthétisés.

Il est à noter que les charges à caractère général comprennent le paiement du fermier (partie GER du contrat) sur 2018 et le rattrapage des 3 trimestres de 2017 non facturés.

Par ailleurs, il est décidé de faire appel à un cabinet d'expertise en matière fiscale afin d'évaluer les possibilités d'optimisation de l'application à l'assujettissement à la TVA.

• **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE			CHAPITRE		
21	Immobilisations corporelles	0	1	Résultat reporté	370 766.55
16	Emprunt	136 810.00	40	Dotation aux amortissements	158 096.00
40	Amortissement subvention	60 175.00			
20	Dépenses imprévues	10 000.00			
TOTAL		206 985	TOTAL		528 862.55

• **FONCTIONNEMENT :**

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE			CHAPITRE		
11	Charges à caractère général	130 543.00	2	Résultat reporté	830 905,51
12	Charges de personnel	26 700,00	74	Subvention d'exploitation	220 822.00
65	Indemnités des élus	26 700,00	77	Autres produits de gestion	4 216,00
66	Charges financières	24 909.00	42	Amortissement des subventions	60 615.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00			
22	Dépenses imprévues	10 000.00			
42	Dotation aux amortissements	158 096.00			
TOTAL		378 948	TOTAL		1 116 118,51

Les équilibres budgétaires pourront se faire en inscrivant respectivement 737 407 € en dépenses diverses, chapitre 011 de la section d'exploitation et 321 878 € en dépenses du chapitre 021 de la section d'investissement.

Considérant les besoins budgétaires 2018, ainsi que les projections pour les exercices suivants prenant en compte l'état de la dette, le contrat de DSP récemment renégocié, l'investissement pas encore utile et le fond de roulement, il est proposé pour 2018 de ne pas modifier le montant proportionnel des participations syndicales qui s'élèverait donc toujours à 57.18€ HT/t. Cependant une grande vigilance doit être maintenue car les recettes actuelles trop faibles au regard de la capacité de désendettement devront être réévaluées si le mode d'application de la TVA ne venait pas à changer.

• **ETAT DES PARTICIPATIONS 2018 :**

A noter :

- La Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE est l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, elle-même ancienne Communauté de Communes LA BRIE DES MOULINS.
- En blanc dans le tableau, les collectivités facturées sur des tonnages théoriques.

COLLECTIVITES	TONNAGE FACTURES 2018	PU/TTC	TOTAL TTC	Total HT/ Recette nette
AUBEPIERRE	18,00	68,62 €	1 235,16 €	1 029,30 €
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	125,00	68,62 €	8 577,50 €	7 147,92 €
CHATRES	21,74	68,62 €	1 491,80 €	1 243,17 €
CC BRIE RIVIERES ET CHATEAUX (CCBRC)	607,96	68,62 €	41 718,22 €	34 765,18 €
<i>CCBRC Chaumes</i>	<i>105,76</i>	<i>68,62 €</i>	<i>7 257,25 €</i>	<i>6 047,71 €</i>
<i>CCBRC Coubert</i>	<i>162,52</i>	<i>68,62 €</i>	<i>11 152,12 €</i>	<i>9 293,44 €</i>
<i>CCBRC Evry-Grégy</i>	<i>255,68</i>	<i>68,62 €</i>	<i>17 544,76 €</i>	<i>14 620,63 €</i>
<i>CCBRC Ozouër-le-Voulgis</i>	<i>54,00</i>	<i>68,62 €</i>	<i>3 705,48 €</i>	<i>3 087,90 €</i>
<i>CCBRC Solers</i>	<i>30,00</i>	<i>68,62 €</i>	<i>2 058,60 €</i>	<i>1 715,50 €</i>
FAVIERES	18,00	68,62 €	1 235,16 €	1 029,30 €
GOUAIX	106,74	68,62 €	7 324,50 €	6 103,75 €
LONGUEVILLE	243,60	68,62 €	16 715,83 €	13 929,86 €
MORCERF	88,84	68,62 €	6 096,20 €	5 080,17 €
NEUFMOUTIERS	131,68	68,62 €	9 035,88 €	7 529,90 €
QUIERS	38,00	68,62 €	2 607,56 €	2 172,97 €
ROZAY EN BRIE	216,20	68,62 €	14 835,64 €	12 363,04 €
SICTEU	1 745,90	68,62 €	119 803,66 €	99 836,38 €
SMAPE	500,00	68,62 €	34 310,00 €	28 591,67 €
APPORTS REELS	3 162,66	57,18 €		
TOTAL	3 861,66		264 987,11 €	220 822,59 €

CC BRIE RIVIERES ET CHATEAUX : sur 5 de ses communes, 3 apportent réellement des boues

Le Comité Syndical à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire

III - AVIS SUR L'ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE AU SyAGE AU 1^{ER} JANVIER 2018

Aux termes de l'article L 5219-5 du CGCT, les EPT exercent de plein droit au lieu et place des communes certaines compétences, dont l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2016.

L'article L 5219-5 prévoit toutefois que le mécanisme de représentation-substitution s'applique pour cette compétence lorsque les communes étaient adhérentes à un syndicat et ce jusqu'au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales doit être rattachée à la compétence Assainissement Eaux usées.

En ce qui concerne l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, sur le territoire des communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, c'est le SyAGE qui exerce effectivement la compétence « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales ». L'EPT est membre de ce syndicat au lieu et place des communes depuis le 1^{er} janvier 2016 par le biais du mécanisme de représentation-substitution, mécanisme prenant fin au 31 décembre 2017.

Cet EPT a, par délibération du 7 novembre 2017, demandé son adhésion au SyAGE pour les compétences suivantes :

- Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales,
- Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

Par délibération du Comité Syndical du 29 novembre 2017, le SyAGE a autorisé l'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au Syndicat pour les compétences « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou EPCI membre du SyAGE dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération pour se prononcer par délibération sur cette adhésion.

Il est proposé de se prononcer favorablement à l'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au SyAGE pour les compétences « Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres »

Le Comité Syndical à l'unanimité,

- ***DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres dénommé SyAGE pour les compétences suivantes :***

- ***Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales***
- ***Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.***